

<http://www.snetap-fsu.fr/Devenir-enseignant-en-2017.html>



Devenir enseignant en 2017 : concours interne et externe PCEA et PLPA

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités - ACEN, ACR, vacataire -

Date de mise en ligne : jeudi 22 décembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

PLPA

- [le nombre de postes par discipline](#)

[La note de service du 8 novembre](#)

[Arrêté du 7 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole](#)

Concours externes de recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole :

- mathématiques physique chimie ;
- langues vivantes (anglais), lettres ;
- sciences économiques et sociales, et gestion :
- option A : « sciences économiques et gestion de l'entreprise » ;
- sciences économiques et sociales, et gestion :
- option C : « sciences économiques et économie sociale et familiale » ;
- sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques :
- option : agroéquipements ;
- sciences et techniques agronomiques :
- option A : « productions animales » ;
- sciences et techniques agronomiques :
- option B : « productions végétales ».

Concours internes de recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole :

- sciences économiques et sociales, et gestion :
- option C : « sciences économiques et économie sociale et familiale » ;
- sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques :
- option : agroéquipements ;
- sciences et techniques agronomiques :
- option A : « productions animales ».

Les préinscriptions s'effectueront par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à compter du 8 novembre 2016 pour les concours externes et du 1er décembre 2016 pour les concours internes

Pour le concours externe, les épreuves d'admissibilité auront lieu les 7 et 8 mars 2017.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à partir du 15 mai 2016.

Pour le concours interne, les candidats adresseront au bureau des concours et des examens professionnels, à l'adresse indiquée sur leur confirmation d'inscription, leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ([RAEP](#)). **La date limite de dépôt de ces dossiers (RAEP) est fixée au 12 janvier 2017, le cachet de la poste faisant foi.**

L'évaluation des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour l'admissibilité se déroulera à partir du 20 février 2017.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 10 avril 2017.

PCEA

- [le nombre de postes par discipline](#)
[La note de service du 8 novembre](#)

[Arrêté du 7 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole](#)

Concours externes de professeurs certifiés de l'enseignement agricole :

- certificat d'aptitude au professorat du second degré agricole (CAPESA) :
- lettres modernes ;
- documentation ;
- mathématiques ;
- physique-chimie ;
- sciences économiques et sociales, et gestion :
- option A : « sciences économiques et sociale et gestion de l'entreprise » ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole (CAPETA) : technologies informatiques et multimédia.

Concours internes de professeurs certifiés de l'enseignement agricole :

- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole (CAPETA) : technologies informatiques et multimédia.

Les préinscriptions s'effectueront par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à compter du 8 novembre 2016 pour les concours externes et du 1er décembre 2016 pour les concours internes

Pour le concours externe, les épreuves d'admissibilité auront lieu les 7 et 8 mars 2017.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à partir du 15 mai 2016.

Pour le concours interne, les candidats adresseront au bureau des concours et des examens professionnels, à l'adresse indiquée sur leur confirmation d'inscription, leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). **La date limite de dépôt de ces dossiers (RAEP) est fixée au 12 janvier 2017, le cachet de la poste faisant foi.**

L'évaluation des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour l'admissibilité se déroulera à partir du 20 février 2017.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 10 avril 2017.